

Note de présentation

Compte administratif - Exercice 2023 - Budget CCAS

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif.

La présente note répond à cette obligation pour le CCAS.

- Le compte administratif est établi en fin d'exercice par le CCAS
- Il est le bilan financier du CCAS qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.
- Il rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections.
- Il se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présente les résultats comptables de l'exercice.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- ✓ La section de fonctionnement
- ✓ La section d'investissement

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de retracer l'exécution du budget et de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses de fonctionnement du compte administratif 2023 s'élèvent à 2 527 837.56 € et les recettes de fonctionnement à 2 712 708.12 €.

Le résultat de l'exercice 2023 dégage un excédent de fonctionnement de 184 870.56 €.

Après l'intégration de l'excédent de fonctionnement de 2022 de 271 788.28 €, l'excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2023 est de **456 658.84 €**.

A. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses de fonctionnement sont composées de la manière suivante :

- les charges à caractère général (chapitre 011) s'élèvent à 886 090.39 € ;
- les frais de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 1 597 421.44 € ;
- les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042) s'élèvent à 28 602.12 € ;
- les charges de gestion courante (chapitre 65) s'élèvent à 7 601.74 € ;
- les charges financières (chapitre 66) s'élèvent à 8 066.52 € ;
- les charges exceptionnelles (chapitre 67) s'élèvent à 55.35 €.

Dépenses de fonctionnement							
CHAPITRE		2023					2024
		BP 2023	DM	BUDGET TOTAL	CA 2023	% RÉALISÉ	BP 2024
011	Charges à caractère général	977 470,00		977 470,00	886 090,39	90,65%	994 780,09
012	Charges de personnel	1 715 000,00		1 715 000,00	1 597 421,44	93,14%	1 712 900,00
023	Virement de la section	136 713,28		136 713,28		0,00%	269 279,90
042	Opérations d'ordre	35 000,00		35 000,00	28 602,12	81,72%	32 000,00
65	Charges de gestions courantes	12 310,00		12 310,00	7 601,74	61,75%	12 410,00
66	Charges financières	8 800,00		8 800,00	8 066,52	91,67%	7 600,00
67	Charges excetionnelles	6 000,00		6 000,00	55,35	0,92%	2 000,00
TOTAL		2 891 293,28	-	2 891 293,28	2 527 837,56	87,43%	3 030 969,99

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE		CA 2022	CA 2023	% évolution
011	Charges à caractère général	751 561,56	886 090.39	17.90%
012	Charges de personnel	1 573 048,75	1 597 421.44	1.55%
042	Opérations d'ordre	35 048,73	28 602.12	- 18.39%
65	Charges de gestions courantes	3 517,49	7 601.74	116.11%
66	Charges financières	9 285,89	8 066.52	- 13.13%
67	Charges exceptionnelles	5 372,00	55.35	- 98.97%
TOTAL		2 377 834,42	2 527 837.56	6.31%

B. RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes de fonctionnement sont composées de la manière suivante :

- les atténuations de charges (chapitre 013) s'élèvent à 11 754.93 € ;
- les produits des services (chapitre 70) s'élèvent à 825 582.22 € ;
- les dotations et subventions (chapitre 74) s'élèvent à 1 660 243.50 € ;
- les produits de gestion courante (chapitre 75) s'élèvent à 215 127.47 €.

Recettes de fonctionnement							
CHAPITRE		2023					2024
		BP 2023	DM	BUDGET TOTAL	CA 2023	% RÉALISÉ	BP 2024
002	Excédent de fonctionnement reporté	271 788,28		271 788,28		0,00%	309 699,99
013	Atténuations de charges	30 000,00		30 000,00	11 754,93	39,18%	20 000,00
70	Produits des services	874 500,00		874 500,00	825 582,22	94,41%	846 100,00
74	Dotations et participations	1 500 000,00		1 500 000,00	1 660 243,50	110,68%	1 630 170,00
75	Autres produits de gestion courante	215 005,00		215 005,00	215 127,47	100,06%	225 000,00
TOTAL		2 891 293,28	-	2 891 293,28	2 712 708,12	93,82%	3 030 969,99

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE		CA 2022	CA 2023	% évolution
013	Atténuations de charges	30 347,72	11 754.93	- 61.27%
70	Produits des services	842 966,88	825 582.22	- 2.06%
74	Dotations et subventions	1 047 258,88	1 660 243.50	58.53%
75	Produits de gestion courante	589 365,68	215 127.47	- 63.50%
77	Produits exceptionnels	3 511,29		
TOTAL		2 513 450,45	2 712 708.12	7.93%

L'écart du chapitre 75 se justifie par le loyer de l'EHPAD des année 2020 à 2022 réglé en 2022.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'investissement du compte administratif 2023 s'élèvent à 180 347.86 € et les recettes d'investissement s'élèvent à 115 892.90 €.

Le résultat de l'exercice 2023 dégage un déficit d'investissement de 64 454.96 €.

Après l'intégration du déficit d'investissement de 2022 de 82 503.89 €, le déficit d'investissement de clôture de l'exercice 2023 est de **146 958.85 €**.

A. DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'investissement sont composées de la manière suivante :

- le remboursement du capital des emprunts (chapitre 16) s'élève à 161 810.03 € ;
- les immobilisations incorporelles (chapitre 20) s'élèvent à 3 380.01 € ;
- les immobilisations corporelles (chapitre 21) s'élèvent à 14 609.82 € ;
- les autres immobilisations (chapitre 27) s'élèvent à 548.00 €.

Dépenses d'investissement							
CHAPITRE		2023					2024
		BP 2023	DM	BUDGET TOTAL	CA 2023	% RÉALISÉ	BP 2024
001	Déficit d'investissement reporté	82 503,89		82 503,89		0,00%	146 958,85
16	Emprunts et dettes assimilées	162 000,00		162 000,00	161 810,03	99,88%	163 050,00
20	Immobilisations incorporelles	26 000,00		26 000,00	3 380,01	13,00%	26 100,00
21	Immobilisations corporelles	47 709,39		47 709,39	14 609,82	30,62%	114 474,90
27	Autres immobilisations financières	1 000,00		1 000,00	548,00	54,80%	1 000,00
TOTAL		319 213,28	-	319 213,28	180 347,86	56,50%	451 583,75

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRE		CA 2022	CA 2023	% évolution
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 163,51		
16	Emprunts et dettes assimilées	160 605,50	161 810,03	0.75%
20	Immobilisations incorporelles		3 380,01	
21	Immobilisations corporelles	20 392,97	14 609,82	- 28.36%
27	Autres immobilisations financières	376,00	548,00	45.74%
TOTAL		184 537,98	180 347,86	- 2.27%

Périodicité : annuelle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,75 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Rang	Date	Capital restant dû avant échéance en EUR	Amortissement en EUR	Intérêts en EUR	Montant dû en EUR
1	01/07/2020	1 266 667,00	122 450,26	10 133,33	132 583,59
2	01/07/2021	1 144 216,74	123 368,63	8 581,63	131 950,26
3	01/07/2022	1 020 848,11	124 293,90	7 656,36	131 950,26
4	01/07/2023	896 554,21	125 226,10	6 724,16	131 950,26
5	01/07/2024	771 328,11	126 165,30	5 784,96	131 950,26
6	01/07/2025	645 162,81	127 111,54	4 838,72	131 950,26
7	01/07/2026	518 051,27	128 064,88	3 885,38	131 950,26
8	01/07/2027	389 986,39	129 025,36	2 924,90	131 950,26
9	01/07/2028	260 961,03	129 993,05	1 957,21	131 950,26
10	01/07/2029	130 967,98	130 967,98	982,28	131 950,26
TOTAL		1 266 667,00	53 468,93	1 320 135,93	

Périodicité : annuelle
Mode d'amortissement : échéances constantes
Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,75 %
Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Rang	Date	Capital restant dû avant échéance en EUR	Amortissement en EUR	Intérêts en EUR	Montant dû en EUR
1	01/07/2020	370 048,00	35 772,99	2 960,38	38 733,37
2	01/07/2021	334 275,01	36 041,29	2 507,06	38 548,35
3	01/07/2022	298 233,72	36 311,60	2 236,75	38 548,35
4	01/07/2023	261 922,12	36 583,93	1 964,42	38 548,35
5	01/07/2024	225 338,19	36 858,31	1 690,04	38 548,35
6	01/07/2025	188 479,88	37 134,75	1 413,60	38 548,35
7	01/07/2026	151 345,13	37 413,26	1 135,09	38 548,35
8	01/07/2027	113 931,87	37 693,86	854,49	38 548,35
9	01/07/2028	76 238,01	37 976,56	571,79	38 548,35
10	01/07/2029	38 261,45	38 261,45	286,90	38 548,35
TOTAL		370 048,00		15 620,52	385 668,52

B. RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Les recettes d'investissements sont composées de la manière suivante :

- les opérations d'ordre de transfert entre section (chapitre 040) s'élèvent à 28 602.12 € ;
- les dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) s'élèvent à 87 037.55 € ;
- les autres immobilisations financières (chapitre 27) s'élèvent à 253.23 € ;

Recettes d'investissement							
		2023					2024
CHAPITRE		BP 2023	DM	BUDGET TOTAL	CA 2023	% RÉALISÉ	BP 2024
021	Virement de la section	136 713,28		136 713,28		0,00%	269 279,90
040	Opérations d'ordre	35 000,00		35 000,00	28 602,12	81,72%	32 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	147 500,00		147 500,00	87 037,55	59,01%	150 303,85
27	Autres immobilisations financières				253,23		
TOTAL		319 213,28	-	319 213,28	115 892,90	36,31%	451 583,75

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRE		CA 2022	CA 2023	% évolution
040	Opérations d'ordre	35 048,73	28 602.12	- 18.39%
10	Dotations, fonds divers et réserves		87 037.55	
27	Autres immobilisations financières		253.23	
TOTAL		35 048,73	115 892.90	230.66%